



ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CHARENTE
2 Impasse du Bégau – 16600 TOUVRE
Tel : 07.50.30.12.66 ou 07.50.49.46.46

Mail : assodep16@gmail.com Site : www.assodep16.fr  assistantes maternelles de la Charente

ADHESION 2021
Validité du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

COORDONNEES de l'association		
1ere adhésion :•	Renouvellement d'adhésion :•	Résiliation d'adhésion :•
Titre de l'association :		
Président :		
Nom :Prénom :.....		
☎ Fixe :☎ Portable :.....		
Adresse du siège social :		
Code postal : Ville :.....		
Secrétaire : Nom :Prénom :		
☎ Fixe :☎ Portable :.....		
Trésorière : Nom :Prénom :		
☎ Fixe☎ Portable : :.....		
Email de correspondance n°1 (Obligatoire):		
Email de correspondance n°2 (Facultatif):		

Règlement par chèque à l'ordre de l'association des assistantes maternelles de la Charente.

•Adhésion : **6,00 €** par adhérent

Nombre d'adhérents :

Montant du chèque :

N° du chèque :

Banque :

Réglé le :...../...../ 2020 [à régler au plus tard le 31/12/2020]

Les règlements par chèque seront encaissés à compter de Janvier 2021.

Signature du président ou du trésorier

Il devra être automatiquement joint la liste avec les coordonnées de tous les membres adhérents à cette dite association.

- La commande des agendas Bébé Nounou au prix de **3,00€** l'unité.
Commande deunité(s) soit€
- Commande de carte CEZAM au prix de **13,00€** l'unité (Prix public 14,50€):
Commande deunité(s) soit€

Merci de préciser la quantité commandée et de régler la commande séparément à l'ordre de l'association.

En ce qui concerne les adhésions qui arriveraient en cours d'année, renvoyer impérativement un nouveau bulletin dument complété, accompagné du règlement et de la liste remise à jour.

Cette liste devra être envoyée par e-mail et accompagnée de la convention annuellement signée.

Si des adhérents de votre association bénéficient de la mutuelle complémentaire, joindre obligatoirement, pour les membres actifs :

- la décision d'agrément pour celles qui étaient en renouvellement pendant l'année 2020.
- Une attestation sur l'honneur en ce qui concerne leur activité (à fournir tous les ans) .

Cette adhésion fera office de facture ou de reçu.